

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2020

Excusés :

- M. GANTHER ;
- Mme JEUNE, pouvoir à Mme QUATRESSOUS ;
- M. MARTIN, pouvoir à M. de CHABANNES jusqu'à la question 14 incluse.

Absent :

- M. HUSSON.

En cette journée de deuil national suite au décès du Président Valéry Giscard d'Estaing le Conseil Municipal observe une minute de silence.

Le compte rendu de la Séance du 07 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le nouveau directeur des Services Techniques : Monsieur Olivier COIGNY.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Conclusion de l'avenant n°6 au marché relatif au réaménagement du chœur de l'église Saint Jean Baptiste de Lapalisse – lot n°1 conclu avec l'entreprise BEAUFILS à Coulandon pour un montant de dépense supplémentaire de 3 570,40 € HT.

- De diminuer des crédits pour un montant de 32 000 € du compte 022 dépenses imprévues et les créditer au compte 6718 – autres charges exceptionnelles sur opération de gestion.

- D'attribuer le marché relatif à l'élaboration de la stratégie de reconquête du centre de Lapalisse au groupement : Atelier de Montrottier – Benoît Baduel – Condition Urbaine – Korell – Khora - dont le mandataire est l'Atelier de Montrottier – 67 chemin du Raty 69770 MONTROTTIER, pour un montant de dépense s'élevant à 54 753,75 € HT.

- De diminuer des crédits pour un montant de 18 100 € sur le chapitre 020 dépenses imprévues en créditant 18 000 € sur l'opération 894 – compte 2031 et 100 € sur l'opération 895 – compte 2152.

- De diminuer des crédits pour un montant de 400 € sur le chapitre 020 dépenses imprévues et les créditer sur l'opération 78 – compte 21311.

1/ VALIDATION DE L'AVENANT N°20 AU RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T.).

L'avenant N°20 au rapport final de la CLECT présenté est adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante, l'attribution de compensation négative s'élèvera à 618 401 € pour l'année 2021.

2/ BUDGET 2021.

Budget Général 2021 : Le budget validé par la commission des finances est présenté et commenté. Au cours des débats, il est décidé d'abandonner le programme de collecte des eaux pluviales au cimetière au profit de la voirie Place du Champ de Foire. Le budget 2021 est voté à l'unanimité et s'équilibre à 2 170 000 € en fonctionnement et à 1 754 000 € en investissement.

Budget Annexe Assainissement Collectif 2021 : Le budget annexe assainissement collectif, présenté est adopté à l'unanimité, il s'équilibre à 385 000 € en fonctionnement et à 215 000 € en investissement.

3/ CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR - ASSAINISSEMENT.

Sur le Budget Assainissement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur des créances pour un montant de 1 628,15 € et de 4 518,75 € en raison de l'impossibilité de recouvrer les sommes dues.

4/ CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les listes de créances présentées, relatives au budget principal, pour un montant de 814,51 € en raison de l'impossibilité de recouvrer les sommes dues.

5/ MISE À JOUR DES RATIOS POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE.

L'assemblée délibérante décide de fixer le ratio à 100% pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires remplissant les conditions pourra être promu, sur proposition du Maire.

6/ RÈGLEMENT D'UNE FACTURE À L'ASSOCIATION ACAPLA.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité de procéder au paiement d'une facture à l'association ACAPLA pour un montant de 31 660 € pour régler l'achat de chèques-cadeaux distribués à chaque foyer lapalissois, permettant ainsi de leur apporter une aide et de soutenir les commerces locaux adhérents à ce dispositif.

7/ OUVERTURE DES COMMERCE LE DIMANCHE - DÉROGATIONS.

Comme chaque année, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une dérogation aux commerces qui le souhaitent, en accord avec leurs salariés, pour l'ouverture de plusieurs dimanches en 2021 : le 10 octobre, le 28 novembre, les 5-12-19 et 26 décembre.

8/ DISPOSITIF D'AIDES DU DÉPARTEMENT À LA VOIRIE ET AU BATI – DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Le Département de l'Allier a adopté un dispositif exceptionnel dans le cadre du plan de relance économique et solidaire, pour accompagner les collectivités dans la réalisation de travaux sur la voirie et les bâtiments.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de définir la liste des travaux à réaliser qui pourront entrer dans ce dispositif et les plans de financement associés :

- Voirie : finalisation de la voie de circulation sur le Champ de Foire, après essais de portance réalisés suite aux fouilles archéologiques.

- Bâtiments : Reprise de la toiture de la maison du Centre socio-culturel, pose d'un bardage sur le local rue Roumeau, travaux au Centre Technique Municipal.

Les travaux correspondants doivent être engagés rapidement et réalisés au cours du premier semestre 2021 afin de donner du travail aux entreprises.

9/ CESSION VOIRIE HUILERIE DE LAPALISSE.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la cession de la voirie d'accès à l'huilerie à M. CHERVIER car elle est en mauvais état et ne dessert exclusivement que cette entreprise depuis de nombreuses années. Une servitude sera intégrée à l'acte de vente pour l'immeuble qui a des accès sur cette voirie.

10/ ACQUISITION TERRAIN GINTRAC.

Le site est en vente depuis plus d'un an, sans qu'aucun repreneur crédible et solvable n'ait pu être retenu. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition des parcelles BL149 - BL150 - BL176 à la SCI Les Géraniums d'Auvergne d'une contenance de 11 047 m². Les installations permettront de mettre en place une activité de maraîchage, permettant ainsi d'initier un circuit court pour alimenter notamment la cuisine centrale commune à la Communauté de Communes et à l'EHPAD.

11/ MANUEL AUTOSURVEILLANCE.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le contenu du manuel d'autosurveillance de la station d'épuration de Lubillet, élaboré par le Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau (BDQE).

12/ ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE MARCEL BATHIER.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les clauses d'acquisition de la parcelle appartenant aux Consorts ROUFFET, située 26 rue Gilbert James. La partie de terrain qui sera achetée se situe rue Marcel Bathier : dans le cadre des travaux de l'aménagement de cette rue, il est nécessaire de rétablir l'alignement au droit de la propriété afin d'assurer une continuité dans le cheminement piéton.

13/ SDE 03 – PLANS DE FINANCEMENT.

Les plans de financement suivants sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée délibérante :

- Dissimulation des réseaux rue Marcel Bathier : le coût total des travaux s'élève à 132 000 €, laissant une contribution de 39 600 € à charge de la Commune, financé par un étalement sur 15 ans d'un montant annuel de 2 744 €.

- Éclairage Public suite à dissimulation du réseau BT rue Marcel Bathier : le coût total des travaux s'élève à 37 235 €, laissant une contribution de 22 710 € à charge de la Commune, financé par un étalement sur 15 ans d'un montant annuel de 1 574 €.

14/ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2020.

Les virements de crédits suivants, sur le Budget Général, sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal :

1. Virement de 1 000 € pour l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, prélevés sur les dépenses imprévues.
2. Virement de 52 000 € sur le programme de travaux de réhabilitation du bâti pour les travaux qui seront réalisés dans le cadre du plan de relance du Département, prélevés sur le programme des réserves foncières.

15/ SIVOM VALLÉE DE LA BESBRE – PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES.

L'assemblée délibérante prend acte de la présentation des rapports sur les services d'eau potable, d'assainissement non collectif et d'assainissement collectif ; ces rapports seront disponibles en Mairie pour consultation.

16/ SIVOM VALLÉE DE LA BESBRE – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS.

A / Approbation des statuts : L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du SIVOM Vallée de la Besbre. Du fait de la substitution de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté à 6 communes membres, le SIVOM s'est transformé de plein droit en syndicat mixte fermé.

L'évolution du contexte législatif a conduit à modifier ou ajouter certaines compétences optionnelles. L'option exploitation de la compétence assainissement collectif a été supprimée des statuts, et laisse un vide juridique qui ne permet pas d'assurer la continuité du service public.

Une nouvelle compétence eaux pluviales urbaines a été créée.

Les nouveaux statuts définissent ainsi les nouvelles compétences du SIVOM VALLÉE DE LA BESBRE :

- Compétence eau potable (obligatoire),
- Compétences optionnelles :
 - Option N°1 : assainissement collectif (en totalité),
 - Option N°2 : assainissement non collectif maintenue,
 - Option N°3 : Eaux pluviales urbaines.

B/ Exploitation des réseaux d'assainissement et des ouvrages d'épuration collectifs :

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'approuver la reprise de la compétence optionnelle d'assainissement collectif, et de solliciter à titre dérogatoire, la prise en compte de cette reprise de compétence à la date de prise d'effet de l'arrêté préfectoral approuvant les statuts du Syndicat Mixte à Vocation Multiple à la carte eau et assainissement Vallée de la Besbre.

17/ MISE À JOUR AU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES (PDIPR).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la modification du PDIPR, demandant la conservation des 10 chemins ruraux ou chemins communaux identifiés, l'inscription de 4 nouveaux chemins, et le déclassement de 2 chemins.

Les chemins inscrits devront conserver le caractère public et ouvert.

18/ QUESTIONS DIVERSES.

A / ASSOCIATION "LA BOITE À IDÉES" - SUBVENTION 2021

L'assemblée délibérante accepte par 20 VOIX POUR (M. Philippe FERBOS n'ayant pas participé au vote) d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à cette association qui vient de naître, pour la pose d'une enseigne et la création d'un site internet. Cette association a pour objectif d'être une conciergerie de territoire, permettant aux artisans et commerçants qui le souhaitent d'avoir un relais en centre ville de Lapalisse.

B / CHEMINEMENT LE LONG DE LA BESBRE

Lors du rendu de l'étude réalisée par les étudiantes de Marne la Vallée, le Conseil Municipal avait approuvé la réalisation d'un cheminement le long de la Besbre qui n'est pas assez mise en Valeur. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les négociations en vue de l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BM 41 afin de pouvoir relier la Place Jean Moulin et le parking du TÉLÉCENTRE, une largeur de 4 mètres serait suffisante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.

Fait à LAPALISSE, le 16 décembre 2020

Le Maire,

